



MCSSIAP 3

MODULE COMPLÉMENTAIRE CHEF DE SERVICE D'UN SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET D'ASSISTANCE À PERSONNES

PUBLIC VISÉ

Ces dispositions concernent les personnes titulaires du PRV2, du Brevet de Prévention, de l'attestation du ministre de l'intérieur, conformément aux paragraphes 1 et 2 de l'article 6 du présent arrêté.

PRÉ REQUIS

Titulaires du PRV2, du Brevet de Prévention, de l'AP2 (attestation de prévention de niveau 2) ou de l'attestation du ministre en charge de la sécurité civile.
Qualification de secourisme en cours de validité

DURÉE

34 heures

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12 maximum

OBJECTIF

Module complémentaire permettant l'obtention du diplôme SSIAP3 par équivalence.

Moyens pédagogiques

- Exposé participatif
- Apprentissage sous forme de mise en situation
- Films
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires

Moyens techniques

- Vidéoprojecteur
- Ordinateur
- Plateau technique

Moyens d'encadrement

- Formateur SSIAP3



VOUS ÊTES EN SITUATION DE HANDICAP ?

Autres sources d'informations



Nos formations peuvent vous être accessibles.

Néanmoins, la validation de certaines formations peut être subordonnée à la mise en œuvre de séquences pratiques. Une analyse sera réalisée en amont de l'inscription afin d'identifier précisément les conditions de faisabilité de la formation. Pour toute information : contact.handicap@vivalians.fr

MODALITÉS DE SUIVI DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET D'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Feuille d'émargement.
- Évaluation des acquis par des mises en situation sous forme de jeux de rôles
- Évaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation
- Diplôme.



MCSSIAP 3

MODULE COMPLÉMENTAIRE CHEF
DE SERVICE D'UN SERVICE DE SÉCURITÉ
INCENDIE ET D'ASSISTANCE À PERSONNES

PROGRAMME

SEQUENCE 1 : LA SÉCURITÉ INCENDIE ET LES BATIMENTS – 7H

- Outils d'analyse

SEQUENCE 2 : GESTION DES RISQUES – 11H

- Réalisation des travaux de sécurité
- Documents administratifs

SEQUENCE 3 : LE MANAGEMENT DE L'ÉQUIPE SÉCURITÉ – 8H

- Notions de droit du travail
- Notions de droit civil et pénal

SEQUENCE 4 : LE BUDGET DU SERVICE SÉCURITÉ – 8H

- Suivi budgétaire du service
- Fonction achat
- Fonction maintenance